

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

Nº 11/2024

OBJET: adoption du règlement budgétaire et financier (M57) L'an deux mil vingt-quatre,

Le 2 avril à 20 heures 00,

Le Comité syndical, légalement convoqué, conformément à l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni au siège du syndicat à AUVERS-SUR-OISE en séance publique sous la présidence de M. Pierre-Edouard EON.

<u>Etaient présents</u>: Dominique BERNARD, Jean-Pierre COURTOIS, Alexandre DOHY, Pierre-Edouard EON, Jérôme FRANCOIS, Sébastien HUART, Nadège MAGNE, Éric MONTAGNIER, Jean-Pierre OBERTI, délégués titulaires, des communes membres, formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation : 26/03/2024

Nombre de délégués

En exercice: 13 Présents: 9

Présents: 9 Procuration: 2

Votants: 11

Gilbert POLARD et Gladys LEBEAU à titre consultatif.

Absents excusés: Abel LEMBA DIYANGI, Bruno MACE qui donne pouvoir à Éric MONTAGNIER, Hubert MARCHAIS qui donne pouvoir à Alexandre

DOHY, Isabelle MEZIERES.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre OBERTI.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le cadre comptable et budgétaire de la M57,

Vu la délibération 28/2023 modifiant l'architecture budgétaire du SIAVOS,

Vu la délibération 29/2023 adoptant la nomenclature M57 pour le budget des eaux pluviales,

Considérant qu'un règlement budgétaire et financier doit être adopté afin de clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes locaux,

Après avoir entendu le Président, le Comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'adopter le règlement budgétaire et financier en annexe 1

Dit qu'il entre en vigueur au 1er janvier 2024.

Fait et délibéré en séance les mois, jour et an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (information et accès au service disponibles à l'adresse suivante : https://www.telerecours.fr).

Le Secrétaire de Séance, Jean-Pierrre OBERTI

Le Président, Pierre-Edouard EON

Copie conforme à l'originale, Certifie exécutoire Compte tenu de la transmission En sous- préfecture le : 08/04/2024 De sa publication le : 09/04/2024 Sur le site du SIAVOS.

Serient Serient Series Series

Accusé de réception en préfecture 095-200078988-20240402-11-2024-DE Date de télétransmission : 08/04/2024 Date de réception préfecture : 08/04/2024